17e ANNEE, N° 873 PARAIT LE SAMEDI 30 Novembre 1901

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN PROGRESSISTE

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION & REDACTION
12, rue de l'Horloge
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

PLUS CHINOIS QUE JAMAIS

LE GOUVERNEMENT ET LES PROGRESSISTES

Le groupe progressiste a voté l'emprunt chinois et nous l'en félicitons.

Les républicains du centre ont su faire abstraction de leurs préférences personnelles ou de leurs griefs. Dans une question qui était bien au-dessus des querelles des partis, dans une question où le nom français était engagé, les progressistes ont voté avec le gouvernement.

Il faut souhaiter que le gouvernement leur tienne compte de cette attitude — et qu'il en tienne compte non pas tant à leurs personnes qu'à l'ensemble de leurs idées.

Le gouvernement ne peut plus ignorer désormais combien l'existence, la force et l'autorité du groupe républicain progressiste lui sont nécessaires. C'est sur ce groupe qu'il doit s'appuyer lorsque la frivolité de l'extrême gauche et ses caprices ou plutôt ses calculs électoraux dissolvent la discipline intermittente des groupes avancés, leur esprit gouvernemental d'occasion.

L'expérience qui vient d'être faite démontre qu'il n'y a pas de majorité stable, et par conséquent pas de gouvernement, si on néglige les républicains progressistes. Ils sont indispensable à l'équilibre du parti républicain tout entier, qui risquerait d'être à jamais désorienté si le groupe socialiste apparaissait comme un élément essentiel de la majorité.

On pourra toujours gouverner sans les socialistes et contre eux, on ne le pourra jamais sans les progressistes.

Daus le vote de lundi dernier, le ministère s'est passé des membres de la droite et des révolutionnaires de l'extrême gauche. Il a trouvé coalisés contre lui les irréductibles des deux ailes. Il a été excommunié par les cléricaux et les anticléricaux : ce qui fait deux cléricalismes.

Il a eu pour lui les radicaux de gouvernement qui n'ont pas voulu faire le jeu de la droite et les républicains progressistes qui ont refusé de voter contre des principes supérieurs à toutes nos querelles de ménage.

Cela revient à dire que le gouvernement a vu se prononcer en sa faveur une majorité de concentration. Puisse-t-il y puiser la force et la volonté d'être un gouvernement de concentration !

M. Hubbard jugé par ses amis

On a pu lire dans *Le Petit Provençal* du mardi 26 novembre sous la signature de M. Rouanet, député socialiste de Paris, un article qui n'est guère tendre pour le brave Gustave-Adolphe.

Nous en détachons le passage suivant :

« Malheureusement, à la Commission » du budget, M. Hubbard, après avoir » défendu deux jours durant l'emprunt » global de 265 millions et s'être rallié » à un emprunt limité aux frais de » guerre, a cru devoir invoquer à l'ap- » pui de *sa nouvelle opinion,* tout un » ensemble d'arguments qui n'avaient » rien à voir dans le projet, et c'est » ainsi qu'on *a pataugé* deux jours « durant. »

Il en résulte d'abord que M Hubbard à des opinions de rechange ; ensuite que c'est sa faute si deux jours durant, la Chambre **a pataugé** selon l'énergique expression de M Rouanet.

Voilà qui confirme ce que nous n'avons cessé et ne cesserons de répéter : M. Hubbard n'est qu'un brouillon.

Le besoin de parler et se donner de l'importance guide seul cette pauvre tête vide.

C'est un imcapble et un gaffeur !... mais quel hâbleur !

DE PLUS EN PLUS CHINOIS

De tous les côtés, M. Hubbard reçoit des horions.

Il avait eu, pour être polis, nous dirons l'audace, de présenter les conclusions de son premier rappport comme résultant d'un « accord » avec le gouvernement. Dans notre numéro de samedi dernier, nos lecteurs ont vu M. André Berthelot — le fils du savant illustre dont la République fêtait cette semaine le cinquantenaire — et M. Rouvier protester contre cette prétention et déclarer que les idées (?) de M. Hubbard n'avaient même pas l'assentiment de la commission du budget.

Dans la séance du 19 novembre M. Caillaux, ministre des finances, a répudié avec beaucoup de netteté et non sans courage ce soi-disant « accord » que M. Hubbard invoquait si volontiers.

Il reste donc acquis que le rapporteur a écrit, parlé et conclu en son nom personnel. Quel singulier rapporteur !

Il est de règle, en effet, qu'un rapporteur ne doit jamais que traduire les opinions de la commission qui le désigne

Mais il est dit que dans cette affaire de l'emprunt de Chine, les « chinoiseries » se répèteront d'un bout à l'autre de la discussion.

Première chinoiserie : M. Hubbard fait un rapport contre lequel protestent ses collègues.

Seconde chinoiserie : ce rapport désavoué par tout le monde, son auteur outrageusement battu dans divers scrutins, la Commission du budget est obligée de se remettre au travail. Cette fois elle admet, malgré l'opposition de M. Hubbard, le chiffre de 265 millions demandé par le gouvernement.

Nous nous trouvons alors en presence du spectacle le plus grotesque, le plus incohérent, le plus *chinois* qui se puisse voir. Alors que la plus simple loyauté lui commandait de se récuser, M. Hubbard accepte de se faire l'interprête d'une décision à laquelle il s'est opposé. Il prend l'engagement d'en développer les motifs et de les soutenir à la Chambre. En un mot, il consent à être l'avocat d'une cause qu'il juge mauvaise.

De fait, il rédige un second rapport qui est en contradiction formelle avec le premier, et par une autre contradiction qu'il est difficile de qualifier honnêtement, il explique à la tribune qu'il qu'il votera contre les conclusions qu'il a lui-même proposées. Mais alors pourquoi ne passait-il pas la main à un autre député ? Que signifie ce double jeu ? N'est-ce pas un scandale que de se faire le porte-parole d'une opinion qu'on ne partage pas ? Où sont donc ces fameux principes dont M. Hubbard parle si souvent et n'applique jamais !

Il faut une singulière souplesse de conviction, une rare élasticité de conscience pour se déjuger à quelques jours d'intervalle et souffler également le froid et le chaud.

Aussi M. Hubbard a-t-il été accueilli par des huées partant de tous les bancs de la Chambre.

Crossé par M. Ribot, désavoué par la Commission et le Ministre des Finances, achevé par M. Waldeck-Rousseau, M. Hubbard s'est effondré.

Paix à ses cendres !

J. P.

Les Vrais Républicains

Il est curieux de lire à l'Officiel les noms des députés qui ont voté la motion de M. Sembat, tendant à l'ajournement de l'emprunt de 265 millions.

Comme nous le disons dans notre article de tête, les voix des deux ailes extrêmes de la Chambre se trouvent confondues dons une touchante fraternité : M. Marius Allard y coudoie M. de Ramel ; M. Antide Boyer fait vis à vis à M. Baudry d'Asson, M. Carnaud marche de pair avec M. Paul de Cassagnac et le bulletin de Gustave Adolphe Hubbard est le même que celui de M. de Mun.

Pour panachée, bigarrée, elle l'est la minorité qui s'est prononcée sur cette question.

O honte, voilà M. Hubbard s'alliant pour renverser le Ministère, aux monarchistes les plus intransigeants, aux bonapartistes les plus militants, aux nationalistes les plus violents.

LA CHAMBRE

Séance du 19 Novenbre

Grand discours de M. Waldeck-Rousseau

Cette séance a été d'autant plus intéressante qu'on a assisté au spectacle de M. Waldeck-Rousseau jetant dédaigneusement par dessus bord M. Gustave-Adolphe Hubbard et son sectarisme.

M. Caillaux, ministre des Finances, monte le premier à la tribune pour exposer l'économie de son projet d'emprunt de 265 millions.

Le ministre affirme que jamais il ne fut question devant la Commission de faire des différences entre les indemnitaires. Il en appelle au témoignage de M. Merlou, rapporteur général et de M. Rouvier qui tous deux s'empressent de confirmer ses paroles.

A cette déclaration la Chambre est secouée d'un rire intense et chacun se montre du doigt l'infortuné Gustave-Adolphe Hubbard qui ne sait qu'agiter désespérément sa barbe de cirage.

M. Caillaux, sans se laisser émouvoir, montre l'incohérence qui a présidé aux travaux de la commission et à la rédaction du rapport.

M. Sembat dont on attendait des révélations sensationnelles qu'il n'a pas faites a succédé à M. Caillaux pour réclamer au gouvernement de communiquer un rapport confidentiel du général Voyron.

M. Waldeck-Rousseau

C'est à ce moment que M. Waldeck-Rousseau est intervenu.

Il a soutenu la même thèse que la veille M. Ribot. Avec plus d'ardeur encore que M. Ribot, le Président du Conseil s'est acharné contre l'inénarrable rapport de M. Hubbard et, à la plus grande joie de toute le Chambre, l'a disséqué avec une cruelle ironie.

Le Président ne peut admettre qu'on refuse aux missions le droit à des indemnités.

M Waldeck-Rouseau. — Sans doute, il peut y avoir des chapelles, des églises à reconstruire : il y a aussi les hopitaux saccagés, les écoles dévastées, les sépultures ruinées. Que va t-il advenir ?Que les écoles anglicanes et orthodoxes, que les hôpitaux anglicans et orthodoxes seront relevés ; mais les écoles françaises, mais les hôpitaux français resteront en ruines et l'on pourra dire : Là fut le protectorat français. (Applaudissements prolongés au centre et à gauche.)

Le gouvernement que j'ai l'honneur de représenter ne se résigne pas à l'humiliation d'une pareille attitude Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs).

Le rapport Voyron

M. Waldeck-Rousseau nie que les

© VILLE DE SISTERON

missions aient été la cause des troubles de Chine et, répondant aux questions de M. Sembat, poursuit ainsi :

M. Waldeck-Rousseau. — Je me demande quel est ce mal étrange et pernicieux qui nous rend si enclins à tourner contre nous et sans cesse tous les efforts de notre censure la plus amère, de notre critique la plus acerbe, qui nous amène, semble-t-il, à souhaiter comme une victoire la conquête de quelque document d'où pourrait résulter la preuve d'une faute qui rejaillirait sur nous... (Applaudissements répétés sur un grand nombre de bancs) comme si nous avions je ne sais quel désir de découvrir des raisons secrètes que nous aurions d'être moins fiers au regard de l'étranger... (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs)

On est revenu sur un débat antérieur où, en quelques mots, j'ai rappelé ce que pense le gouvernement de ceux de nos soldats qui son allés en Chine. J'ai pris à témoin, non pas les français qui étaient avec eux, mais les étrangers eux mêmes.

La politique de la France

Revenant aux missions, le président du conseil indique en ces termes la politique qu'il compte suivre, et ce n'est pas sans étonnement qu'on l'entend soutenir pour l'extérieur une politique de sagesse et de tolérance.

M. Waldech-Rousseau, — J'ai suivi la politique tracée en termes excellents par M. Hanotaux, en 1891

Mais, pour supprimer certaines difficultés, faut-t-il supprimer les missions elles-mêmes?

Je maintiens qu'aucun homme politique ayant la responsabilité de l'avenir de ce pays, ne fera ce pas décisif et imprudent sans se demander quelles seraient les conséquences extérieures ou intérieures d'une pareille évolution, sans se demander si, à l'heure actuelle, nous avons intérêt à être présents en Chine comme l'Amérique, l'Angleterre, l'Autriche, toutes les puissances, et plus qu'elles, peut-être, puisque nous avons sur le sol asiatique, aux confins mêmes de la Chine, notre plus grande possession coloniale.

. . . . . .

M. Waldeck-Rousseau. — Nous avons une histoire, et une cruelle expérience nous a appris qu'il ne suffit pas de ne pas décroître quand toutes les nations grandissent autour de nous. Pas plus que les autres, nous n'avons pu rester dans nos frontières.

Nous avons fondé un vaste empire, qui paraît épars, mais qui a cependant son unité et qui est merveilleusement impressionné par la moindre vibration. (Très bien ! très bien !)

Il n'est donc pas permis à notre pays, comme certains le voudraient, de se retrancher dans sa sérénité et dans son égoïsme, de n'avoir pas grand souci du point d'honneur, (Très bien ! très bien !)

M. le président du Conseil. — Sans doute, nous devons êtres avares des deniers de la Franceet du sang français, réserve nécessaire et sacrée.

Mais il ne faut pas voir seulement la conquête de quelques territoires. Cet effort d'un peuple, la valeur de ceux qui ont combattu pour lui, ont été de quelque profit pour notre situation en Europe. Et si nous commettons l'injustice de méconnaître ces résultats, les autres pays ont une opinion différente. (Applaudissements).

Ce discours, merveille d'éloquence, a été écouté dans le plus religieux silence qu'interrompait seul le bruit des applaudissements. A peine était-il terminé que de nombreuses voix en ont demandé l'affichage.

Séance du 21 Novembre

M. Hubbard ouvre la discussion. Le surprenant rapporteur de la commission ne doute de rien comme chacun sait. Il a la prétention de répondre à la fois aux critiques que lui ont adressées MM. Ribot et Waldeck-Rousseau.

C'est beaucoup pour le seul M. Hubbard.

Le rapport de la commission a été, dit-il, traité avec sévérité. — Je te cro is

L'orateur de l'extrême gauche soutient que l'on a rendu le gouvernement chinois responsable des troubles causés par l'intervention des missionnaires dans les affaires de ce pays ; il soutient imperturbablement au milieu de l'indifférence générale, toute espèce de choses.

Cependant il provoque un peu l'attention en affirmant que le 21 juin 1900, la France s'est trouvée en face d'une véritable déclaration de guerre.

On n'a qu'à lire la *Gazette de Pékin* pour s'en convaincre, dit-il.

Et M. Hubbard donne lecture d'extraits de cette gazette. C'est du chinois tout pur.

On *conspue* M. Hubbard qui n'en continue pas moins son interminable discours en racontant que l'enseignement du français par les congrégations est une légende et en nous parlant du diable.

C'est en vain que M. Deschanel s'efforce de faire écouter l'orateur. Tout le monde cause. On entend pourtant le « jurisconsulte » de la majorité de la commission parler du traité de 1844 et affirmer que ce traité ne contient pas un mot concernant la protection des missionnaires. Enfin M. Hubbard termine. Ouf !

M. Doumergue, député du Gard succède à M. Hubbard, il n'est guère plus écouté que le député des Basses-Alpes.

M. Astier a signé avec M. Berthelot l'amendement fixant à 265 millions le chiffre de l'emprunt. Il le défend.

Le débat, qui s'est misérablement traîné, prend enfin de l'ampleur. Voici M. Denys Cochin à la tribune.

Le député de Paris met avec infiniment d'esprit M. Waldeck-Rousseau en contradiction avec lui-même.

La clôture est demandée, mais M. Pelletan apparaît à la tribune.

Il ne votera pas l'emprunt, parce que personne ne sait si la Chine remboursera et qu'à ses yeux rien ne justifie cette opération financière.

Déclaration de M. Krantz

M. Krantz demande alors à expliquer son vote et celui d'un certain nombre de ses amis du parti républicain progressiste.

Il fait cette courte déclaration :

Nous voterons pour le passage à la discussion des articles.

En émettant ce vote, nous ne voterons pas pour le ministère qui pas plus aujourd'hui qu'hier n'a notre confiance.

Nous n'approuvons pas non plus toute l'économie de l'opération financière projetée ; sur ce point, nous aurions des réserves à faire et des critiques à formuler. Mais ce qui pour nous domine tout le débat, c'est la nécessité d'affirmer notre politique traditionnelle en Orient si imprudemment comprise par le rapport de la commission du budget et de protester contre des distinctions qui sont arbitraires, dangereuses et contraires aux intérêts français.

Des applaudissements nourris éclatent à gauche et au centre.

La déclaration des républicains progressistes provoque, comme bien l'on pense, une certaine agitation.

M. Lasies vient à son tour déclarer qu'il ne votera pas l'emprunt.

On va passer au vote sur le passage à la discussion des articles, mais on comptait sans M. Sembat.

Le député de Paris demande l'ajournement du débat.

A la majorité de 363 voix contre 204, la montion d'ajournement est repoussée.

Le président consulte ensuite la Chambre sur le passage à la discussion des articles. Par 358 voix contre 183, le passage à la discussion des articles est ordonné.

M. Klotz, sous couleur de défendre un amendement, essaie de promener un discours. On entend vaguement : philosophie, politique...

Les conversations, un instant interrompues, reprennent de plus belle.

M. Klotz n'insiste pas. Il coupe court à ses intentions oratoires.

Séances du 25 et du 26 Novembre

Dans ces deux séances après plusieurs interventions du Président du Conseil, la Chambre a adopté, à peu près sans modification, le projet d'emprunt tel que le gouvernement l'avait présenté.

Dans toute cette discussion, on a eu le spectacle, heureusement peu commun, d'un rapporteur qui, chargé de soutenir un chiffre, s'acquitte de cette tâche en déclarant qu'en ce qui le concerne personnellement il votera contre ce chiffre. M. Hubbard soutient les projets qu'il défend comme la corde soutient le pendu.

Nous répétons notre question : pourquoi puisqu'il était oppose aux propositions du Ministère adoptées par la commission s'en est-il fait le défenseur ?

C'est de l'incohérence, du galimatias, de ce galimatias double que ne comprennent ni les auditeurs ni l'orateur.

Voilà où pousse l'amour de parler pour ne rien dire, la soif du verbiage et de la réclame.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

Salignac

Nous avons la douleur d'apprendre le décès de M. Briançon, ancien maire de Salignac. Alors qu'il paraissait plein de santé et avoir devant lui de nombreuses années d'existence, il a succombé subitement, âgé seulemant de 51 ans, à une attaque d'apoplexie foudroyante.

L'imposant cortège qui l'a accompagné à sa dernière demeure a prouvé les sympathies qu'avait su s'attirer M. Briançon. Nous adressons à sa famille nos bien vives et bien sincères condoléances.

Bien qu'attristée par la mort de M. Briançons et gâtée le dimanche par la pluie qui n'a cessé de tomber, la fête de Salignac n'en a pas moins été brillamment célébrée.

Grâce au dévouement de la Commission et notamment de son Président et de son secrétaire, MM. Joseph Maurel et Léon Delaye, le programme très bien compris, a été parfaitement exécuté.

Voici les noms des principaux laurérats :

Concours de chant au Cercle du Progrès, M. Fabien Poivert, boulanger à Vilhosc.

Concours de chant au café Plauche, M. Victor Maurel, de Salignac.

Courses à pied : M. Albert Meiffren, de Salignac.

Tir à la cible : MM. Baptistin Richaud, Henri Colomp, Aimé Richaud et Calixte Masse tous de Salignac.

Jeu de boules : MM. Joseph Amiel et Lieutier de Salignac.

En dehors de ces divertissements, le bal surtout le lundi, a été des plus animés. La jeunesse de Salignac et des localités environnantes y a pris part avec entrain. L'accord le plus parfait n'a cessé de régner et chacun s'est séparé en se donnant rendez-vous l'an prochain

COMMUNE d'URTIS

FETE PATRONALE

du 1er Décembre 1901

PROGRAMME

Courses des Jeunes gens, prix un superbe foulard ; des jeunes garçons au-dessous de 12 ans, le même prix ; des jeunes filles, un superbe foulard ; des jeunes filles au dessous de 13 ans, le même prix.

Course en sac, prix un béret ou sa valeur.

Jeu de la Dourgue, prix 1 franc.

Tir à la Cible, prix 5 fr., ouverture le dimanche à 2 h. du soir jusqu'au lundi à 3 heures.

Concours de boules, le lundi à 11 h. du matin, prix 3 fr.

LE DÉPUTÉ DE SISTERON

Après le *Petit Marseillais*, un de nos grands confrère parisiens, sous la signature de St-Evremond, fait de l'extraordinaire rapporteur de l'emprunt de Chine cette aimable peinture. S'il est vrai, comme l'affirme le *Républicain des Alpes* lui-même que le ridicule tue, M. Gustave Adolphe Hubbard est mort et bien mort :

Le destin avait marqué le bel Hubbard. Il ne devait être ni avocat, ni journaliste. Mais il devait être, il est encore, il sera toujours l'orateur des Loges maçonniques, C'est ce qui le fit député naguère, c'est ce qui le fit « blackboulé » ensuite : c'est ce qui, récemment, a fait de lui une fois de plus — fâcheuse récidive --- un « élu du peuple ». Et lorsque, il y a trois ans, la France semblait être devenue je ne sais quelle immense Loge maçonnique à ciel ouvert, Hubbard, rejeté de Pontoise, expulsé de Fontainebleau où il avait voulu se réfugier, Hubbard triomphait cependant, Hubbard grandissait, car il portait à travers la France entière la parole maçonnique. En ses pérégrinations nhurissantes, il s'arrêta un jour à Sisteron qui devait être la capitale de son royaume intellectuel. . Et Gustave Hubbard est bien content à la Chambre, car ses collègues, dont la mentalité s'apparente à la sienne, lui paraissent être de veritables francs-maçons de Sisteron, des amis, des frères... Je ne peux finir ce paragraphe autrement que par trois points.

Mais, tenons-nous tranquilles. Rien n'est moins dangereux que la parole qui s'épanche à l'excès. Laissons parler le beau Gustave, qui a une si belle tête et si peu de cervelle dedans. Laissons discourir ce bellâtre inconscient. Laissons-le discourir et ne répondons pas. Celui qui se sert de l'épée périra par l'épée. Les idées de Gustave Hubbard périront par le rasoir.

© VILLE DE SISTERON

La jeunesse des pays voisins ainsi que tous les étrangers recevront à Urtis le meilleur accueil.

Le Maire : AMAR.

Venterol

Samedi dernier, le coquet village de Venterol était en fête ; on y célébrait le mariage du fils du sympathique adjoint de la commune, M. Flavien Philip avec Mlle Léonie Magnan.

Il était difficile de voir à la mairie et à l'église un couple mieux assorti. La mariée était charmante sous sa toilette de cérémonie, et le conjoint semblait aussi fier qu'heureux de la conduire à l'autel.

Les familles Philip et Magnan sont bien connues dans nos montagnes et entourées de l'estime générale. Aussi les invités étaient-ils venus en grand nombre saluer le jeune ménage et s'asseoir au festin nuptial. On parlera longtemps à Venterol et dans les environs de ce mariage qui a été célébré sous les auspices les plus favorables.

Nous adressons aux jeunes mariés et à leurs familles nos plus vifs et nos plus sympathiques souhaits de bonheur.

Curel

Notre fête patronale célébrée les dimanche 17 et lundi 18 novembre dernier, avait, malgré la pluie qui est tombée dans la soirée attiré beaucoup de monde.

Pendant deux jours la foule accourue s'est vivemement intéressée aux diverses parties du programme, courses, concours de boules, et notamment à notre feu d'artifice qui a été trés bien réussi.

Le bal a également eu sa vogue très animée pendant la soirée du dimanche, et la journée du lundi, et il se serait admirablement bien terminé si une personne de passage n'avait pas cherché à jeter le trouble parmi nos charmantes filles.

Merci à tous ceux qui de près ou de loin sont venus honorer notre fête, merci surtout à la jeunesse de Montfroc.

Le Comité.

SISTERON

—o—

Foire — Lundi 2 Décembre tenue de l'importante foire de Ste-Catherine, l'avant dernière de l'année.

Préfecture. — M. Massoneau, publiciste, est nommé secrétaire général de la Préfecture des Basses-Alpes, en remplacement de M. Mathivet, nommé en la même qualité dans le département de Haute-Marne.

Sainte-Cécile. — Notre Société Musicale a fêté dimanche dernier Sainte-Cécile sa patronne et lundi Saint-Cécilon, un Saint inventé pour la circonstance. La pluie qui n'a cessé de tomber toute la journeé du dimanche a empêché le concert annoncé ; mais l'absence de ce numéro du programme n'a nui en rien à l'excellence du banquet qui, le soir, réunissait *Aux Acacias*, membres actifs et honoraires, ni à l'entrain du bal qui l'a suiviet qui s'est prolongé fort avant dans la nuit.

Concert. — De nombreux débuts ont eu lieu cette semaine aux *Variétés Sisteronnaises*. Citons : Mmes Gabrielle, romancière; Mireille, comique ; Doraht, genre; Reine Valleda, comique.

Artistes attendues : Carmen de Séville : Derby, etc.

Nécrologie. — Hier, vendredi est décédée à Sisteron, des suites d'une foudroyante maladie Madame Veuve Auguste Robert, mère de notre regretté député.

Nous adressons à sa famille nos plus sympathiques condoléances.

BELLE LAINE
pour matelas
à 2 fr. 30 le kilo
chez E. RAVOUX
Toiles et Nouveautés
Grand'Place, Sisteron

Mère et fils. — Goupilliére (Eure.) le 20 novembre 1899, Ma femme et mon fils souffraient de maux d'estomac et de maux de cœur, surtout aprés avoir mangé. Depuis qu'ils ont fait usage de vos merveilleuses Pilules Suisses. ces maux ont disparu. LETELIER Jules. (Sig, lég). A M. Hertzog, ph., 28, r, de Grammont, Paris.

On vante partout, même à Landerneau
L'exquis parfum des savons du Congo

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS.

Il n'y a qu'une seule véritable Émulsion Scott.

Nous avertissons le public que, seule, la véritable Emulsion Scott porte toujours notre marque de fabrique représentant un homme tenant un gros poisson sur son épaule. Cette marque est sur l'enveloppe de tout flacon authentique. Pour bien des raisons il est de toute importance que dans votre famille vous employez uniquement l'Emulsion Scott ; nous permettrons donc de vous demander, à ce sujet, quelques minutes d'attention.

L'Emulsion Scott est une forme spéciale d'huile de foie de morue combinée aux hypohposphites de chaux et de soude et à la glycérine. Son principal objet est de faire profiter le malade des merveilleuses proprietés de l'huile de foie de morue sans troubler la digestion ou déplaire au gout. En remplissant ce but, l'Emulsion Scott surpasse de beaucoup les autres remèdes ; elle est même si douce au palais que les enfants la considèrent comme une gourmandise.

Aucune autre forme d'huile de foie de morue n'est si efficace que l'Emulsion Scott. Les imitations bon marché si souvent offertes comme substitions sont des miatures sanr vertu que l'abord, dégoûtent le malade et ne donnent aucun bon résultat. Il est toujours sage de refuser ces préparations inférieures et d'acheter l'Emulsion Scott pour obtenir les bienfaits désirés,

Marque de Fabrique

L'Emulsion Scott est efficace dans les rhumes, toux, bronchites pour l'anémie, la scrofule la faiblesse des poumons la phtisie, la débilité générale le rachitisme, et toutes maladies d'épuisement des enfants et des adultes

L'Emulsion Scott se trouve dans toutes le bonnes pharmacies. Un échantillon fac-similé de nos flacons sera envoyé franco contre 0 fr.75 de timbres adressé à MM. Delouche et Cie, 2 place Vendôme, Paris

L'Almanach Hachette pour 1902

Le voilà entrée dans sa neuvième année, cet Almanach que tout le monde attend, qui est devenu l'indispensable compagnon, le fidèle ami du riche et du pauvre : qui fait pour ainsi dire partie de la maison, et qui est sans cesse rajeuni sous sa couverture qui nous apporte le nouveau calendrier.

L'année sera-t-elle bonne, sera-t-elle belle? Consultez les prévisions du temps pour chaque mois. On sait que le *Mathieu de la Drome*, découvert par l'*Almanach Hachette*, prédit presque juste, sur les bases scientifiques de 57 ans d'observations,

Quelle cuisine mangerez-vous en 1902 ? — Si votre femme étudie un peu les nouvelles recettes de cuisine que donne *l'Almanach* vous vous régalerez, vous et vos invités. Le chef éminent, chargé des menus des « diners de famille » s'est appliqué cette année à vulgariser les meilleures recettes de la cuisine parisienne — la plus exquise du monde.

Que se passera-t-il d'important en 1902 ? *L'Amanach Hachette* vous l'apprend dans ses Mémentos de chaque mois.

Et si de la terre, vous voulez monter au ciel, voici des cartes qui vous montrent pour les douze mois de l'année, la position des étoiles et la visibilité des planètes.

Pour 1902, *l'Almanach Hachette* offre quinze mille francs de prix : Une machine à écrire de 600 francs ; deux fusils, valeur 700 francs chacun ; deux machines à coudre, valeur 300 francs chacune; un meuble, valeur 600 francs, six, appareils photographiques, deux bicyclettes etc. et 2,000 francs de jouets pour les enfants *l'Almanach Hachette* répond à toutes les curiosités et à toutes les nécessités pratiques de la vie journalière, En ses trois millions de lettre et ses onze cents illustrations, il résume toute une coûteuse bibliothèque d'ouvrages spciaux,

C'est une véritable Encyclopédie moderne. C'est le livre universel.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS, brevetés s.g.d.g.

Cette infirmité réputée incurable est, guérie par la nouvelle méthode GLASER. Cette méthode consiste en une ceinture sans ressort d'acier. Dés l'application de cette ceinture, le malade commence une vie nouvelle ; en effet, sa hernie étant fermement maintenue sans souffrance, il vague à ses occupations comme s'il n'avait rien, souvent il se demande s'il n'a pas oublié de mettre son bandage tellement il est à l'aise.

Cet appareil se porte même la nuit, de là son efficacité et bientôt la hernie disparait.

M. J. GLASER, spécialiste herniaire à Héricourt (Haute Saône) est l'inventeur de cette merveilleuse ceinture avec la quelle il a obtenu de nombreuses guérisons. Voici une lettre authentique d'une personne guérie.

«Je soussigné déclare que ma femme était atteinte depuis deux ans d'une hernie, qu'elle était arrivée à un point de ne plus pouvoir marcher, elle c'est décidée à aller voir M. Glaser. je certifie qu'elle s'est servi des modèles de ses bandages depuis quinze mois et qu'elle est complètement guérie.

Je me joins à ma femme pour bien le remercier.

Fait à Chateaurenard (Loiret) le 8 Juin 1901

MILLET, Charron

Nous dirons simplement aux personnes atteintes de hernies qu'il faut s'incliner devant l'évidence et s'il y à encore des incrédules malgré les preuves en mains, tant pis pour ces derniers, ils n'ont qu'à souffrir durant leur vie, Nons engageons toutes les personnes atteintes de hernies d'aller en masse et en toute confiance consulter M. Glaser à

DIGNE, 18 Décembre, Hôtel du Commerce ;
SISTERON, le 19, Hôtel Vassail ;
GAP, le 20, Hôtel des Négociants.

Demander le traité de la Hernie gratis, franco et cacheté à M. J. Glaser à Héricourt (Haute-Saône)

Etude de Me Charles BONTOUX
AVOUÉ
à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE
Par Surenchère

Il sera procédé le Mardi dix-sept Décembre mil neuf cent un, à deux heures après midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sisteron au palais de Justice, à la vente aux enchères publiques des immeubles ci après désignés situés sur le territoire de la communede Faucon, canton de Turriers arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT
(premier des 1eres affiches)

Partie de propriéte en nature de terre labourable et vague appelé la Rivière; d'une contenance d'environ 27 ares 42 centiares, numéros, 424 et 425 p.de la section A, confrontant dans son ensemble du levant André François, du midi chemin, du couchant Bernard Etienne et du nord Bourrelly Marcellin.

Mise à prix deux cent quatre vingts francs ci . . . . . 280 fr

DEUXIEME LOT
(Neuvième des 1eres affiches)

Maison d'habitation avec bâtiment rural y attenant au village de Faucon, composée de cuisine, chambres, grenier à fourrages, galetas, loge à cochons et toutes dépendances numéros 374 et 375 de la section B, confrontant du levant Burle Adolphe, du midi et du couchant la rue et du nord Richier Joseph et Amar Silvy.

Mise à prix trois cent dix francs ci . . . . . .310 fr.

Ces immeubles ont été saisis réellement à la requête de la dame Virginie Ferruol épouse Bayetti, du dit Giacomo Bayetti son mari dûment assistée et autorisée propriétaire demeurant et domicilies ensemble à Vaumeilh ayant pour avoué Me Charles Bontoux.

CONTRE :

1· Bernard Joseph, propriétaire cultivateur, demeurant et domicilié à Faucon ; 2· Bernard Eloi demeurant à Marseille ; 3· Bernard Antoine soldat au 111me régiment de ligne en garnison à Toulon, tous domiciliés à Faucon du Caire et pris en leur qualité d'héritiers et représentants du sieur Joseph Bernard en son vivant propriétaire à Faucon.

Par procès-verbal de Boyer, huissier à Turriers en date du sept Août mil nenf cent un enregistré et transcrit au bureau des hypothèques de Sisteron le sept Août mil neuf cent un vol. 44 numéros 6 et 7.

A l'audience du douze Novembre mil neuf cent un, le premier lot a été adjugé au prix de deux cent quarante francs à Me Charles Bontoux pour le compte de M. Nicolas François, propriétaire à Faucon, le deuxième a été adjugé à la même audience à Me Charles Bontoux au prix de deux cent soixante-cinq francs pour le compte de M. Arnaud François, propriétaire à Faucon.

Suivant acte au greffe en date du dix-neuf novembre mil neuf cent un, enregistré le premier lot a été surenchéri par la dame Thessalie Garcin, propriétaire demeurant et domiciliée à Faucon ayant pour avoué Me Charles Bontoux ;

Suivant acte au greffe en date du vingt novembre mil neuf cent un, enregistré, le deuxième lot a été surenchéri par la dame Laurence Antonin veuve Joseph Bernard, propriétaire demeurant et domiciliée à Faucon ayant pour avoué Me Charles Bontoux.

Les immeubles dont s'agit seront vendus aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal, en outre à la charge des frais de surenchère.

Tous ceux du chef desquels il pourrait être pris iuscription pour raison d'hypothèques légales devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, à peine de forclusion.

Sisteron le 28 Novembre 1901.

C BONTOUX.

Enregistré à Sisteron le vingt-neuf novembre mil-neuf-cent-un Folio 81 Case 20 Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.

Signé : GIMEL.

VACHERIE A CEDER APRÈS FORTUNE

20 Vaches, tout le matériel, riche clientèle lai vendu 250 litres par jour, à 40 et 50 centimes. Bénéfices garantis : 13.000 fr. l'an On traiterait avec 10.000 fr. — Une autre VACHERIE de 12 vaches, laissant un bénéfice annuel de 6.000 fr. : à traiter avec 8.000 francs. Voir ou écrire Robbe, 42, rue des Acacias, 42, Paris.

LA KABILINE
Véritable Teinture des Ménages
LA KABILINE
Pour rendre neufs ses Vêtements
LA KABILINE
Adoptée par les Personnes économes
LA KABILINE
Vendue dans le monde entier
ESSAYEZ-EN!
Le Paquet : 40 Centimes.

60 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Dissipe les MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS.
Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée très chaude dans une tasse de tisane ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Le Gérant L. QUEYREL

Sisteron — Imprimerie TURIN

© VILLE DE SISTERON

MAISON FONDÉE EN 1860

Droguerie — Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES POUR LES ARTS ET L'INDUSTRIE

AUG. TURIN

Place de l'Horloge, **SISTERON** (Basses-Alpes)

SPÉCIALTÉ DE PEINTURES PRÉPARÉES

DÉPOT DU CRISTALOL

PEINTURES LYONNAISES

EMAILLANTES ET INALTÉRABLES

VERNIS ET PINCEAUX

VERNIS MARSEILLAIS pour les CARREAUX

RHUM, COGNAC, LIQUEURS

ALCOOL DE MENTHE AMÉRICAINE

MASTIC POUR GREFFER A FROID

PEAUX DE CHAMOIS

THÉ DE CHINE — RACAHOUT -- CHOCOLATS

Huiles spéciales pour Machines à Coudre et Cycles

Parfumerie Hygiènique aux Fleurs des Alpes

---

l'Art de gagner de l'Argent à la Bourse Envoi gratis, GAILLARD, 5, rue Feydeau, PARIS

GRAND ENTREPOT de BLÉS

ENGRAIS CHIMIQUES ANIMALISÉS

de tout dosage (*garantis sur analyse*

ANT. REYNIER

Rue Mercerie, SISTERON et GRANDE SAINTE-ANNE

Pour renseignements s'adresser à M. L. PEYROTHE, bijoutier, Rue Mercerie, Sisteron.

GRANDE COLLECTION DE VIGNES HYBRIDES

Producteurs directs absolument indemnes de maladies Chyrptogamiques

Boutures et Racinés, authenticité et fraîcheur garanties. Suppression du Greffage, du Souffrage et des Sulfatages. Récolte très abondante et assurée. Vin excellent pouvant rivaliser avec nos meilleurs vin de pays.

AUXERROIS × RUPESTRIS (Pardes-Lacoste)
ALICANTE × RUPESTRIS Terras N° 20.
SEIBEILS Nos 1, 14, 38, 41, 128, 200.
COUDERCS Nos 3907, J. 201, J. 503, 28/112.
— Nos 132/11, et blanc 199/88.

Collection ayant obtenu le 1er prix et une médaille de bronze au dernier Comice Agricole de Forcalquier.

PRIX MODÉRÉS

Laurent REDORTIER, Propriétaire-Viticulteur à MANOSQUE (B.-Alpes)

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

CIRCULAIRES
Têtes de Lettres
BROCHURES
Lettres de Mariage
DE NAISSANCE
et de Décès
PRIX-COURANT
ENVELOPPES

IMPRIMERIE NOUVELLE

SISTERON (B. A.)

AUG. TURIN

Cartes de Visite & d'Adresse

IMPRIMÉS POUR MAIRIES

Affiches de toutes dimensions

La Maison se charge de faire exécuter toutes les *Impressions Lithographiques*

LIVRAISONS RAPIDES — PRIX MODÉRÉS

Impressions
COMMERCIALES
ET DE LUXE

FACTURES
Livres à Souche
REGISTRES
Labeurs
PROSPECTUS
MANDATS
Etiquettes en Couleurs
VARIÉES

LES
CAPSULINES BOBEAU
Au Fer et à la Quassine

Guérissent très rapidement l'Anémie, la Chlorose, les pâles couleurs, la faiblesse du sang. Elles excitent l'appétit, activent la digestion et guérissent la plupart des Maladies chroniques de l'estomac.

En vente dans toute bonne pharmacie à 2 fr. le flacon

Ou chez l'Inventeur **BOBEAU**, pharmacien, à LANGEAIS (Indre-et-Loire)

QUI EXPÉDIE FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE DE 2 FR.

LA DISTILLATION
A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

Avec l'instruction, le bien-être général pénètre chaque jour davantage partout. Un vulgarisateur, bien connu par ses publications utiles dans l'un des journaux les plus répandus, M. VALYN, collaborateur du *Petit Journal*, a compris tous les avantages de la distillation domestique comme moyen d'accroissement et de bien-être général. Pour rendre son idée pratique, il a imaginé et fait construire par M. BROQUET, de Paris, DONT LES POMPES POUR LES VINS, SPIRITUEUX et tous autres usages, sont si universellement appréciées, un alambic portatif, qui par son peu de volume et son prix modéré doit pénétrer partout, particulièrement dans l'intérieur des familles. Il est incontestable qu'il se perd dans la plupart des maisons bien des substances qui pourraient être soumises à la distillation. Par l'usage de l'*Alambic Valyn*, rien ne se perd dans une exploitation bien dirigée : fabrication directe d'alcool pour tous les besoins domestiques, utilisation de toutes les substances végétales : fleurs, fruits, marc de raisins et de pommes, liquides fermentés, grains avariés, eaux distillées, etc., etc., dont les résidus azotés sont encore par surcroît un des éléments de la nourriture du bétail. En supériorité, outre la perfection de sa construction et son extrême bon marché, tient aux dispositions des éléments qui le constituent. Par son incontestable utilité, l'*Alambic Valyn* rend de grands services à l'économie domestique, ce qui explique la vogue dont il est l'objet. Demander à M. BROQUET, 121, rue Oberkampf Paris, l'envoi *franco du prospectus détaillé*

Pilules Purgatives
H. BOSREDON d'ORLÉANS

Beaucoup de personnes ont rétabli ou conservé leur santé par l'usage de ces **Pilules dépuratives végétales**, rafraîchissantes, depuis longtemps connues. Elles purgent sans interrompre les occupations, dissipent la Constipation, les maux de tête (migraines) les embarras de l'estomac (étourdissements, manque d'appétit), du foie et des intestins ; elles peuvent être à la fois un purgatif complet ou un simple laxatif, et chassent l'excès de bile et des glaires. Très faciles à prendre, elles sont certainement les plus efficaces.

Evitez les Contrefaçons.

Le nom H. BOSREDON est gravé sur chaque Pilule.

PRIX : BOITE, 3f50 ; 1/2 BOITE, 2f.

Envoi franco contre mandat ou timb.-poste adressés au Dépôt général : Codex 668 m.

GIGON, Pharmacien, 7, rue Coq Héron, PARIS (ci-devant 25, rue Coquillière)

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES

Et à Orléans : H. Bosredon, dépositaire unique.

LA MODE NATIONALE

Paraissant le samedi

TROIS PAGES DE GRAVURES EN COULEURS

est le seul journal de modes donnant GRATUITEMENT chaque semaine :

UN PATRON DÉCOUPÉ

Grandeur naturelle

et mensuellement :

UNE GRAVURE EN COULEURS

Hors texte sur papier de luxe.

EN VENTE PARTOUT 10 cent. le numéro

A CÉDER D'OCCASION

DICTIONNAIRE TROUSSET

volumes en bon état, très jolie reliure

S'adresser au bureau du Journal

Expos. Univ. Paris 1900. Hors Concours. Membre du Jury

ALAMBICS DEROY

Conformes à la nouvelle loi

pour Bouilleurs de Cru

(Guides Pratiques du Bouilleur et Tarifs gratis.)

DEROY FILS AINÉ

71 à 77, r. du Théâtre, PARIS

ENVOI FRANCO DU TEXTE DE LA LOI

En écrivant signaler ce journal.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE

MARSEILLE chez Madame GRA· Cours Belzunce.

à AIX : chez M. César MARTINET Cours Mirabeau

à TOULON, Chez Mme ROLLAND

KIOSQUE ; BOULEVARD DE STRASBOURG

HOTEL D'EUROPE

MARSEILLE, Rue des Récollettes (près le Cours Belzunce)

M. FOURNIER, bas-alpin, à l'honneur d'informer sa clientèle qu'il vient de faire remettre son Hôtel à neuf et que ses chambres confortables sont toujours à des prix très modérés.

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON